

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-2-8

Séance du lundi 31 mai 2021

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-3 du 15 février 2021 approuvant le budget 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 80 000 € aux projets financés ou co-financés par la Collectivité, dans le cadre de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2021, selon le détail qui figure dans l'annexe jointe.

Le versement des aides allouées par la Collectivité européenne d'Alsace interviendra en une fois.

Le montant des subventions (80 000 €) sera prélevé comme suit, sur les crédits inscrits au BP 2021, soit la somme de 80 000 € :

- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 2279-65-65748-338-43 (62 850 € - structures associatives)
- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 3315-65-657348-338-43 (4 000 € - communes et structures intercommunales)
- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 3315-65-657381-221-43 (12 150 € - établissements publics d'enseignement)
- Appel à projet Jeunes Citoyens : Opération P207O007 - ligne 3571-65-657381-338-43 (1 000 € - GIP Maison des Adolescents)

M. Rémy WITH et Mme Fabienne ORLANDI, en leur qualité de membres du CA de la Maison de la nature du Sundgau, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Pascal FERRARI, en sa qualité de membre du CA du CSC Thann, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Josiane MEHLEN-VETTER, en sa qualité de membre du CA du CINE Moulin de Lutterbach, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Fatima JENN, en sa qualité de membre du CA du CSC Jean Wagner, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Patricia BOHN, en sa qualité de membre du CA du CSC la Passerelle, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Max DELMOND, en sa qualité de membre du CA de l'association Petite Camargue alsacienne, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité